

Les infos flash N°1/2020
de la Commune de MEY



Les vœux du Maire

Le 5 janvier, une quarantaine de personnes étaient réunies pour assister aux vœux du Maire dans la salle communale de Mey. Le Maire, Patrice Bourcet, a présenté le bilan de son mandat, marqué par le redressement des finances locales, rendu possible grâce à des moratoires, une renégociation des prêts, la vente de terrain et des économies de fonctionnement. D'autres actions ont été menées pour contribuer à la qualité de vie et au renforcement du lien social.

Monsieur Bourcet cite notamment la création du site internet communal, la conservation de la 3^{ème} fleur ou encore la reprise du repas des anciens et de la Saint Nicolas.

Monsieur Bourcet termine son discours en remerciant les conseillers municipaux et les agents communaux pour leur investissement dans la vie de la commune.



Rose Milo : Un arbre pour l'Amazonie

A l'initiative de Mme Rose Milo, conseillère municipale de la commune, très sensible au problème de déforestation, notamment en Amazonie, et avec l'aval de toute l'équipe municipale, un arbre a été planté symboliquement, au milieu de la place du village. « *Mieux vaut écouter un arbre pousser que regarder une forêt brûler* » a-t-elle souligné lors de son allocution, devant une assemblée de sympathisants et amis. « *Et j'ai toujours trouvé que l'arbre était la plus belle décoration verte au monde* » a-t-elle rajouté. Chacun y est ensuite allé de sa pelletée de terreau, histoire de participer concrètement à cette manifestation originale. L'arbre planté est un érable champêtre, une essence locale qui donnera bientôt une jolie touche verte sur cette place qui en manquait un peu... **Article de notre correspondant du Républicain Lorrain**

Jean-Marc Willems et Patrice Bourcet, entourent Rose Milo, instigatrice du projet « Un arbre pour l'Amazonie »



Le maire, Patrice Bourcet, les adjoints, les conseillers municipaux et le personnel communal vous souhaitent une très belle année 2020!

Campagne de dératisation

Une campagne de dératisation aura lieu à Mey au mois de janvier.
Un technicien de la société DKM EXPERTS interviendra pour poser des boîtes sécurisées équipées avec des appâts.

Les dates de passages sont les suivantes :

- **mardi 14 janvier 2020 entre 14h30 et 15h30,**
- **lundi 20 janvier 2020 entre 09h30 et 10h30,**
- **vendredi 24 janvier 2020 entre 08h00 et 09h00.**

La société DKM n'interviendra que sur les espaces publics. Si vous avez des rats sur votre propriété privée, vous devez à vos frais procéder à la dératisation.

Pour répondre à des questions posées : aucune disposition de la partie législative du code rural ou de l'environnement ne prévoit une disposition imposant à la commune de fournir du blé empoisonné aux propriétaires des maisons d'habitation.

Avec la nouvelle année, je prends de bonnes résolutions !



Je ramasse les déjections de mon animal dans les espaces publics

Monsieur le maire a pris un arrêté le 2 décembre dernier afin d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts et des espaces de jeux ouverts aux enfants, dont voici un extrait :

Article 1 : Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux

Article 2 : En dehors des caniveaux, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants, et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 3 : En cas de non respect de l'interdiction édictée à l'article 2, les infractions au présent arrêté sont passibles d'une amende prévue **pour les contraventions de 3^{ème} classe.**

A noter dans vos agenda

- **16 janvier au 15 février 2020 :** recensement de la population effectué par Cindy BLOUET, secrétaire de mairie
- **7 février :** date limite d'inscription sur les listes électorales
- **15 février 2020 :** repas des séniors



RECENSEMENT

de la population 2020

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2020

www.le-recensement-et-moi.fr